

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

LES FACILITATEURS ET LES OBSTACLES DE LA TRANSITION VERS LA VIE
ADULTE DES JEUNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET QUITTANT
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

ESSAI PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION

PAR
SARAH-GABRIELLE CHARRON (CHAS72590102)

MAI 2025

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Martin Caouette

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Martin Caouette

Prénom et nom

Directeur ou codirecteur de recherche

Georgia Vraska

Prénom et nom

Évaluateur

Sommaire

Les personnes qui ont une déficience intellectuelle vivent des défis plus importants que leurs pairs sans déficience intellectuelle (Murray *et al.*, 2021; Bourdon *et al.*, 2021). Ce constat est le même pour les jeunes qui ont été suivis par la Protection de la jeunesse (Courtney et Dworsky, 2006; Courtney *et al.*, 2010). Cette recension des écrits vise à comprendre les facilitateurs et les obstacles de la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse en raison de l'atteinte de leur majorité. Pour y parvenir, 12 articles sur le sujet ont été analysés. Ceux-ci ont permis de comprendre les enjeux de cette population pour ensuite faire ressortir des facilitateurs et des obstacles à leur transition vers la vie adulte. Il est ressorti qu'avoir un diagnostic de déficience intellectuelle et avoir été suivi par la Protection de la jeunesse peut aider ces jeunes adultes sur certains éléments de leur transition puisqu'ils ont accès à plus de ressources et de soutiens comparativement aux jeunes qui n'ont pas ces particularités. En revanche, les enjeux liés à ces particularités nuisent sur d'autres aspects de la transition vers la vie adulte.

Table des matières

Sommaire	ii
Problématique.....	5
La déficience intellectuelle.....	5
La Loi sur la protection de la jeunesse	6
La déficience intellectuelle et la transition vers la vie adulte	7
La déficience intellectuelle et la Protection de la jeunesse	7
La transition vers la vie adulte et la Protection de la jeunesse.....	8
La transition vers la vie adulte des jeunes présentant une déficience intellectuelle et qui quittent la Protection de la jeunesse	9
Méthodologie	11
Résultats	13
L'autonomie résidentielle.....	14
Les relations sociales.....	14
L'emploi	15
L'implication de l'école	16
La présence des parents.....	17
L'autodétermination	18
Les pistes d'intervention suggérées.....	19
Discussion	20
Facilitateurs	20
Programmes déjà implantés	22
Obstacles	22
Impact pour la psychoéducation.....	26
Limites.....	27
Conclusion.....	29
Références	30
Appendice A.....	34

Problématique

Cette section précise la problématique présentée dans cet essai en abordant les concepts de déficience intellectuelle, de transition vers la vie adulte et de protection de la jeunesse.

La déficience intellectuelle

Selon le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux 5^e édition (DSM-5) (Pull *et al*, 2015), le trouble du développement intellectuel est caractérisé par des compétences mentales générales déficitaires. Ce déficit apporte des difficultés sur les plans du fonctionnement adaptatif et des fonctions intellectuelles. Ce diagnostic est plus souvent connu au Québec sous le terme de la déficience intellectuelle (Office québécois de la langue française, 2021). Pour obtenir ce diagnostic, trois critères doivent absolument être présents chez la personne selon le DSM-5. Premièrement, les « fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, l'abstraction, le jugement, l'apprentissage scolaire et l'apprentissage par l'expérience (Pull *et al*, 2015, p.36) » doivent être déficitaires. Ces déficits doivent être validés par des tests d'intelligence standardisés et par des évaluations cliniques (Pull *et al*, 2015). Deuxièmement, la personne doit présenter des fonctions adaptatives qui ne correspondent pas aux normes du développement socioculturel. Des fonctions adaptatives limitées peuvent avoir un impact sur le fonctionnement de la personne dans ses activités de la vie quotidienne comme «la communication, la participation sociale, l'indépendance, dans des environnements variés tels que la maison, l'école [et] le travail (Pull *et al*, 2015, p.36) ». Avec du soutien, les personnes présentant une déficience intellectuelle peuvent compenser certains de ces impacts (Pull *et al*, 2015). Troisièmement, les manifestations de la déficience intellectuelle doivent être présentes dans les phases de développement, soit au cours de l'enfance ou de l'adolescence (Pull *et al*, 2015).

D'après *l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities* (AAIDD), il y a seulement deux critères diagnostics de la déficience intellectuelle, soit des limitations dans le fonctionnement intellectuel (70 et moins au test de QI) et dans les comportements adaptatifs (American Association on Intellectual and Developmental Disabilities, 2025). Ces deux critères

doivent être présents chez la personne avant ses 22 ans (American Association on Intellectual and Developmental Disabilities, 2025). Selon le DSM-5, il existe quatre niveaux de sévérité du diagnostic soit léger, moyen, grave et profond (Pull et al, 2015). Le niveau de sévérité repose sur le fonctionnement adaptatif de la personne puisque c'est cet élément qui permet de connaître le niveau d'assistance nécessaire (Pull et al, 2015).

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec, il existe un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme dans chaque région administrative du Québec qui font partie des Centres intégrés de santé et service sociaux (Gouvernement du Québec, 2024). Ces centres doivent offrir des services gratuits de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale en s'assurant de bien évaluer et répondre aux besoins des usagers, et ce dans leurs différents milieux de vie (Gouvernement du Québec, 2024).

La Loi sur la protection de la jeunesse

Comme tous les enfants, ceux ayant une déficience intellectuelle bénéficient de la même protection sociale et par le fait même, sont soumis aux mêmes lois. Ainsi, la Loi sur la protection de la jeunesse stipule que la considération centrale de chaque décision prise est l'intérêt de l'enfant dans le respect de ses droits (Gouvernement du Québec, 2023). « [E]n vertu de la Charte des droits et libertés de la personne et du Code civil du Québec, tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner (Gouvernement du Québec, 2023, p.1) ». Cette loi permet de protéger un enfant dont le développement ou la sécurité est compromis et éviter que ces situations se reproduisent (Gouvernement du Québec, 2023). Les décisions sous cette Loi sont prises en considérant « les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial, incluant les conditions socioéconomiques dans lesquelles il vit, et les autres aspects de sa situation (Gouvernement du Québec, 2023, p.7) ». Cette loi stipule que le maintien de l'enfant dans son milieu naturel doit être privilégié. Si cela n'est pas possible, l'enfant doit être confié en priorité à des personnes significatives. Chaque décision doit être prise en considérant les besoins et l'âge de l'enfant (Gouvernement du Québec, 2023). Selon la Loi sur la protection de la

jeunesse, il doit être convenu d'un plan entre l'enfant et le directeur de la Protection de la jeunesse pour assurer la transition vers la vie adulte deux ans précédents les 18 ans de l'enfant (Gouvernement du Québec, 2023). Selon l'article 64, il existe une disposition qui permet à un enfant ayant atteint l'âge de 18 ans de rester dans son milieu de vie, s'il y consent et que son état ne permet pas une intégration autonome à domicile. Cette disposition se maintient jusqu'à ce que la personne ait l'occasion de déménager dans un établissement qui répond à ses besoins (Gouvernement du Québec, 2023).

La déficience intellectuelle et la transition vers la vie adulte

Au Québec, il existe le programme de Transition de l'école vers la vie active (TEVA) qui vise à accompagner les jeunes dans le développement et l'actualisation de leur projet de vie (Ministère de l'Éducation, 2023). Ce programme cible les personnes qui ont un handicap qui entraîne des difficultés significatives et persistantes (Ministère de l'Éducation, 2023). Cette démarche de transition commence généralement quelques années avant la fin prévue de la scolarité pour bien soutenir l'élève et sa famille dans le projet de vie de celui-ci (Ministère de l'Éducation, 2023). Il existe aussi au Québec un régime légal permettant de protéger les personnes qui ne sont pas en mesure de prendre des décisions pour leur bien en raison de leur handicap (Gouvernement du Québec, 2025). La tutelle est une mesure juridique qui donne le droit à une autre personne, un membre de la parenté ou le Curateur public, de prendre des décisions pour la personne majeure inapte (Gouvernement du Québec, 2025). Cette mesure peut être mise en place lors de la transition vers la vie adulte d'une personne présentant une déficience intellectuelle au Québec.

La déficience intellectuelle et la Protection de la jeunesse

Plusieurs études portent sur la présence d'enfants ayant une déficience intellectuelle dans les systèmes de protection de l'enfance. Les données démontrent que la prévalence de la déficience intellectuelle dans les services de protection est supérieure par rapport au reste de la population. Selon la méta-analyse de Maulik *et al.* (2011), la prévalence de la déficience intellectuelle dans la population est d'environ 1%. Selon une étude réalisée aux États-Unis, 3,2% des jeunes placés en famille d'accueil ont une déficience intellectuelle (Slayter, 2016). Également, selon une étude

menée chez des jeunes de 4 à 7 ans qui sont suivis par la Protection de la jeunesse de l'Estrie, de Montréal et de Québec, 24,4 % des enfants présentent le premier critère de l'Association américaine de la déficience intellectuelle (AAIDD), soit un QI inférieur à 75 (inférieur ou égal à deux écarts types de la moyenne) (Déry *et al.*, 2005). Par ailleurs, dans une étude réalisée auprès de 5797 enfants canadiens de 0 à 14 ans qui ont eu un signalement fondé de maltraitance à la Protection de la jeunesse, 11,3% de ces enfants ont une déficience intellectuelle (Dion *et al.*, 2018). Cette même étude démontre une plus grande prise en charge, par la Protection de la jeunesse, des dossiers d'enfants ayant une déficience intellectuelle. En effet, 79,5% des signalements d'enfants ayant une déficience intellectuelle ont été retenus alors que ce pourcentage est à 59,3% pour les enfants qui n'ont pas de déficience intellectuelle. Ce constat est le même pour le maintien du suivi de l'enfant par la DPJ, 63,5% des enfants qui ont une déficience intellectuelle ont un maintien de l'ouverture de leur dossier contre 43,6% pour l'ensemble des enfants (Dion *et al.*, 2018). Les enfants présentant une déficience intellectuelle ont plus de risque d'être retirés de leur milieu familial à 23,1% alors que c'est 10,3% des enfants qui n'ont pas de déficience intellectuelle qui sont retirés de leur milieu familial (Dion *et al.*, 2018). Finalement, une autre étude démontre que les enfants ayant une déficience intellectuelle ou un retard de développement restent placés en moyenne 6 mois de plus que les autres enfants (Lapin *et al.*, 2022).

La transition vers la vie adulte et la Protection de la jeunesse

Plusieurs études ont démontré que la transition vers la vie adulte est difficile pour les adolescents qui ont quitté la Protection de la jeunesse à la suite de l'obtention de leur majorité. En effet, une étude aux États-Unis a démontré que ces jeunes adultes sont moins susceptibles d'avoir un emploi et ils ont un taux de diplomation d'études postsecondaires plus faible que les jeunes adultes qui n'ont pas été placés dans des services de protection de l'enfance (Courtney et Dworsky, 2006). Les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à leur majorité ont un plus grand besoin d'assistance financière du gouvernement (l'aide sociale au Québec), ils ont un taux de chômage plus élevé et ils reçoivent des salaires plus faibles que leurs pairs n'ayant pas été placés par la Protection de la jeunesse (Courtney et Dworsky, 2006; Courtney *et al.*, 2010). Ces jeunes adultes ont aussi des problématiques de santé mentale et de santé physique qui se maintiennent dans le

temps selon l'étude de Courtney et Dworsky (2006). De plus, ils ont une plus grande probabilité de se retrouver sans domicile fixe que le reste de la population (Courtney et Dworsky, 2006). Ils sont aussi plus susceptibles d'être arrêtés, d'avoir des condamnations au niveau criminel et d'être incarcérés que les autres adolescents (Courtney *et al.*, 2010). Les problématiques de dépendance à l'alcool et à la drogue sont aussi plus élevées chez cette population (Courtney et Dworsky, 2006). Bref, les jeunes ayant été placés par la Protection de la jeunesse vont vivre beaucoup plus d'adversité dans leur transition vers la vie adulte. C'est justement pour diminuer les défis de cette population qu'il existe différents programmes pour aider ces jeunes dans leur transition.

Au Québec, il existe le programme de qualification des jeunes qui offre un soutien dans la transition vers la vie adulte aux personnes qui sont suivies ou qui ont été suivies par la Protection de la jeunesse (Gouvernement du Québec, 2022). C'est un programme volontaire, qui est offert aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne peuvent retourner dans leur milieu familial à l'obtention de leur majorité (Gouvernement du Québec, 2022). Ce programme comporte trois volets, soit la préparation vers la vie adulte, la recherche et le maintien d'un emploi ou la poursuite de leurs études, ainsi que le développement d'un réseau social sain (Gouvernement du Québec, 2022).

La transition vers la vie adulte des jeunes présentant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse

Selon Schmidt *et al.* (2013), peu d'études abordent la transition vers la vie adulte des adolescents en situation de handicap qui quittent la Protection de la jeunesse. Les études sur le sujet indiquent qu'être en situation de handicap augmente les difficultés rencontrées par la personne (Schmidt *et al.*, 2013). Une autre étude démontre que les jeunes adultes en situation de handicap qui ont quitté la Protection de la jeunesse ont une qualité de vie significativement plus pauvre que ceux n'étant pas en situation de handicap (Anctil *et al.*, 2007). Cette étude a aussi démontré qu'avoir des services et des ressources pour se préparer à la transition vers la vie adulte est un prédicteur d'une meilleure qualité de vie.

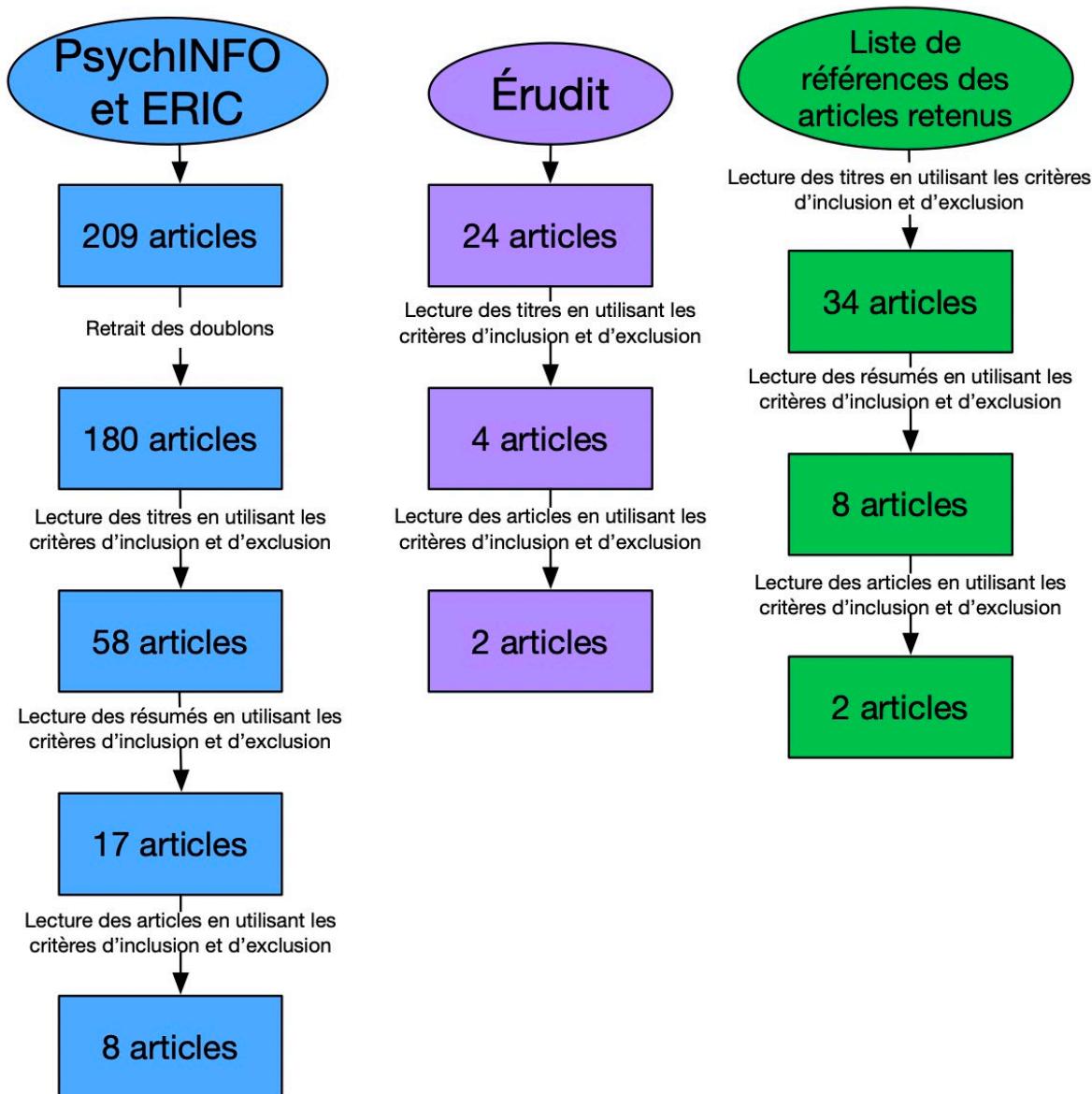
L'ensemble de ces éléments rend cette recension des écrits pertinentes pour répondre à la question de cet essai : Quels sont les facilitateurs et les obstacles de la transition vers la vie adulte des jeunes présentant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse en raison de l'obtention de leur majorité?

Méthodologie

Considérant le peu d'articles portant sur la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une DI et quittant la Protection de la jeunesse à la suite de l'atteinte de leur majorité, la recherche d'articles scientifiques s'est concentrée sur le sujet de la transition vers la vie adulte des personnes ayant une déficience intellectuelle. Trois bases de données scientifiques ont été utilisées pour cette recension d'écrits. Les recherches ont été effectuées en février 2024. Les mots clés suivants ont été utilisés dans les bases PsychINFO et ERIC : (Transition* OR Adjust* OR adapt* OR emerging) N3 (Adult*) AND “ Intellectual disabilit* ” OR “ intellectual developmental disorder* ” OR “ intellectual disorder* ” OR “ mental handicap* ” OR “ mental deficienc* ” OR “ intellectual deficienc* ”. La base de données Érudit a été utilisée avec les mots clés « déficience intellectuelle » OU « trouble du développement intellectuel » OU « handicap intellectuel » ET « transition » ET « vie adulte ». Seulement les articles revus par les pairs et publiés entre 2014 et 2024 ont été retenus dans les trois bases de données utilisées. Ces critères dans les trois bases de données utilisées donnent 233 articles. La Figure 1 présente une vue d'ensemble du processus de sélection des articles pour obtenir les 12 articles retenus dans cet essai. Plusieurs critères d'inclusion ont été utilisés pour sélectionner les articles retenus pour cet essai. Les articles devaient porter sur une population de jeunes adultes de 18 à 30 ans, sur des personnes présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne (puisque les capacités des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde sont considérablement plus faible) et abordant la transition vers la vie adulte. De plus, des critères d'exclusion ont permis d'aider au processus de sélection des articles. En effet, si les articles portent sur une population composée des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde, des personnes ayant seulement un trouble du spectre de l'autisme ou des personnes ayant seulement une problématique de santé mentale ou physique, ils étaient exclus. Si les articles abordaient seulement la recherche d'emploi, ceux-ci étaient aussi retirés. Ensuite, une lecture de la liste des références des 10 articles retenus a été effectuée en maintenant les mêmes critères d'inclusion et d'exclusion. De la lecture de ces listes de références, 34 articles ont été rajoutés en se basant sur leurs titres. Huit articles ont été retenus à la suite de la lecture des résumés. Ensuite, les articles ont été lus en entier pour en conserver deux. Cela apporte le nombre total d'articles pour cette recension des écrits à 12.

Figure 1

Présentation du processus de sélection des articles retenus pour cette recension des écrits



Résultats

Cette section présente un sommaire des résultats des 12 articles de cette recension des écrits. Un tableau résumé de la méthodologie, de la population, de l'objectif et des résultats des différents articles scientifiques utilisés dans cet essai est disponible dans l'appendice A. Les résultats de chacun des articles ont été regroupés en huit différentes thématiques reliées à la transition vers la vie adulte des personnes présentant une déficience intellectuelle. Les sujets abordés sont l'autonomie résidentielle, les relations sociales, l'emploi, l'implication de l'école, la présence des parents, l'autodétermination et les pistes d'intervention suggérées.

L'objectif de la transition vers l'âge adulte pour les personnes présentant une déficience intellectuelle est qu'ils deviennent des adultes actifs dans la société (Pearson *et al.*, 2021). La transition vers l'âge adulte s'étire généralement sur une plus longue période pour les personnes présentant une déficience intellectuelle que pour le reste de la population (Salt *et al.*, 2019). Cette transition plus longue vient avec des défis sur plusieurs plans : le manque de continuité entre l'école et les services disponibles après la fin de la scolarité (Pallisera *et al.*, 2014), l'exclusion dans la prise de décisions des personnes présentant une déficience intellectuelle (Mogensen *et al.*, 2023; Pallisera *et al.*, 2014), le manque de lignes directrices institutionnelles (Pallisera *et al.*, 2014), les difficultés de communication entre les différents professionnels (Pallisera *et al.*, 2014), les difficultés de communication entre les professionnels et la personne présentant une déficience intellectuelle ou sa famille (Pallisera *et al.*, 2014), l'absence de plan de transition (Leonard *et al.*, 2016), le manque de disponibilité des services de transition (Pearson *et al.*, 2021) et l'absence de conversation sur la transition à long terme de ces personnes (Pearson *et al.*, 2021).

En revanche, plusieurs auteurs abordent des éléments qui pourraient faciliter la transition des personnes présentant une déficience intellectuelle comme d'inclure la personne dans son propre processus de transition (Mogensen *et al.*, 2023; Pallisera *et al.*, 2014; Leonard *et al.*, 2016). De plus, la présence d'une approche de collaboration entre les différentes organisations est nommée comme un facilitateur à la transition (Mogensen *et al.*, 2023), mais le manque d'information sur les différentes organisations rend la collaboration entre les différents services

difficiles (Pallisera *et al.*, 2014). Un changement dans l'organisation des services pourrait être pertinent selon Pallisera *et al.* (2014). Bartnikowska *et al.* (2017) rapportent d'autres facilitateurs à la transition, notamment le développement des habiletés et compétences des personnes présentant une déficience intellectuelle sur les plans physiques, intellectuels et de la communication.

L'autonomie résidentielle

L'autonomie résidentielle est un sujet central dans la transition vers la vie adulte. Cette autonomie résidentielle s'actualise différemment pour chaque personne. Par exemple, une étude rapporte que les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle sont bien chez leurs parents et qu'ils ne ressentent pas le besoin de quitter rapidement le domicile familial (Bourdon *et al.*, 2021), alors qu'une autre étude mentionne que ces jeunes sont motivés et enthousiastes à quitter le domicile familial (Jevne *et al.*, 2022). Les résultats opposés de ces deux études font ressortir le dilemme entre le désir de suivre les standards de la société en termes d'indépendance avec leur groupe d'âge et la peur de ne pas réussir à être indépendant (Salt *et al.*, 2019). Cette peur s'observe par l'inquiétude de la préparation de nourriture (Jevne *et al.*, 2022), de la réalisation de tâches ménagères (Jevne *et al.*, 2022) et de la gestion des finances (Bourdon *et al.*, 2021). Il y a aussi la poursuite des études vers une qualification professionnelle ou vers un diplôme d'études secondaires qui est rapporté comme étant un frein à l'autonomie résidentielle des jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (Bourdon *et al.*, 2021). L'expérimentation de tâches liées à la vie domestique et au travail, avec le soutien de leur famille ou d'un professionnel, serait un facilitateur à leur transition (Bartnikowska *et al.*, 2017). Cependant, pour certains jeunes, l'autonomie résidentielle n'est parfois pas une option considérant leurs difficultés, mais les appartements supervisés leur offrent la possibilité de quitter le domicile familial sans être totalement indépendants (Bourdon *et al.*, 2021).

Les relations sociales

Le développement et le maintien des amitiés et des habiletés sociales est un sujet qui revient dans plusieurs études qui abordent la transition vers la vie adulte des personnes qui ont

une DI. En effet, la fin de la scolarité est associée à la perte d'amitiés pour plusieurs participants de l'étude de Mogensen *et al.* (2023), maintenir la relation avec ses amis étant difficile pour les participants. La vie sociale de ces personnes est principalement composée de leur famille, leurs intervenants et des personnes qu'ils côtoient dans les services qu'ils reçoivent (Mogensen *et al.*, 2023). Également, peu d'occasions leur étaient offertes pour maintenir leurs anciennes amitiés et pour en créer de nouvelles (Mogensen *et al.*, 2023). Selon Mogensen *et al.* (2023), la transition vers la vie adulte des personnes présentant une déficience intellectuelle devrait encourager le développement des habiletés sociales par l'entremise des liens d'amitié, du travail et des relations amoureuses.

L'emploi

La thématique de l'emploi est un sujet récurrent dans les articles scientifiques recensés. Avoir un emploi est bénéfique pour les jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle puisqu'il permet de développer plusieurs compétences comme les relations sociales et des tâches précises associées au travail (Jevne *et al.*, 2022). Pour que ces jeunes adultes se sentent bien dans leur milieu de travail, ils doivent se sentir utiles, avoir un emploi dans leur intérêt, être supportés dans leurs tâches, bien connaître leurs rôles, se sentir impliqués dans le milieu et avoir la possibilité de socialiser avec leurs collègues, et ce peu importe s'ils sont rémunérés ou non (Jevne *et al.*, 2022).

Par ailleurs, Bourdon *et al.* (2021) rapportent que pour qu'une personne présentant une déficience intellectuelle se considère réellement comme un vrai adulte, il doit avoir un emploi qui est stable, reconnu et rémunéré adéquatement. Cependant, ces jeunes ont souvent des emplois qui sont peu payants et instables (Bourdon *et al.*, 2021). Cela rend la transition vers la vie adulte plus difficile pour ces jeunes (Bourdon *et al.*, 2021) si ceux-ci réussissent à se trouver un emploi. Une grande proportion des jeunes en situation de handicap (déficience intellectuelle, trouble d'apprentissage et trouble émotionnel) a rencontré des difficultés à obtenir un emploi ou à poursuivre leurs études après le secondaire (Murray *et al.*, 2021). Selon la même étude, les jeunes adultes qui travaillent et qui font des études postsecondaires gagnent de plus hauts salaires et ont

une plus grande autonomie résidentielle que les autres jeunes adultes ayant un handicap (Murray *et al.*, 2021). Le développement de compétences et d'expériences utiles en milieu de travail peut s'actualiser dans le milieu scolaire, mais l'expérience des jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle est très variée. Certains ont mentionné avoir eu des expériences de travail organisées par le personnel scolaire et que ces expériences ont été positives et enrichissantes (Mogensen *et al.*, 2023). Cependant, d'autres participants de cette même étude ont rapporté n'avoir eu aucune expérience en milieu de travail pendant leur scolarité (Mogensen *et al.*, 2023). L'étude de Bartnikowska *et al.* (2017) démontre que la mise en place d'outils pour aider les personnes présentant une déficience intellectuelle à trouver un emploi à la fin de leurs études est un facilitateur à la transition.

L'implication de l'école

Les jeunes adultes en transition vers la vie adulte quittent l'école, alors est-ce que celle-ci a son rôle à jouer? Plusieurs articles de cette recension abordent l'implication de l'école dans la transition vers la vie adulte. Au Québec, il existe le programme de la TEVA qui permet de réduire les difficultés vécues lors de la transition vers l'âge adulte des jeunes ayant un handicap (Bourdon *et al.*, 2021). La présence de rencontres scolaires avec la famille et l'élève permet aussi de réduire les difficultés dans la transition selon l'étude de Leonard *et al.* (2016). En effet, cette étude rapporte que 80,2% des parents questionnés ont nommé avoir eu des rencontres et discussions avec l'équipe scolaire concernant la transition vers la vie adulte de leur enfant et 77,8% de ces parents ont mentionné qu'elles ont été utiles (Leonard *et al.*, 2016). En revanche, la fin de la scolarité est associée à la perte de la structure et du support disponible à l'école (Mogensen *et al.*, 2023). Ces jeunes adultes mentionnent se sentir perdus à la fin de leur scolarité (Mogensen *et al.*, 2023). L'aide qu'ils reçoivent pendant et après leurs études est fragmentaire selon l'étude de Pallisera *et al.* (2014). De plus, la continuité entre l'école et les services disponibles à la fin de la scolarisation est déficiente selon les participants de l'étude de Pallisera *et al.* (2014).

La présence des parents

Le support qu’offrent les parents permet de diminuer les défis rencontrés par les personnes présentant une déficience intellectuelle dans leur transition vers la vie adulte (Bourdon *et al.*, 2021). En effet, les parents offrent un soutien important dans la vie quotidienne de leur enfant, surtout si celui-ci vit sous le même toit (Jevne *et al.*, 2022). Ce soutien a de nombreux impacts positifs pour ces jeunes adultes. Les jeunes qui ont une famille impliquée ont 41 fois plus de probabilité de faire des études postsecondaires dans les 2 à 4 ans suivant la fin de leur secondaire par rapport aux jeunes pour lesquels leur famille n’est pas impliquée (Papay et Bambara, 2014). Également, l’implication des parents permet d’augmenter de 6 fois les probabilités que les jeunes adultes apprécient leur vie dans les 2 à 4 ans suivant la fin des études secondaires par rapport aux jeunes dont les parents ne sont pas impliqués (Papay et Bambara, 2014). Les jeunes adultes qui ont des parents qui s’attendent à ce que leur enfant travaille à la fin de leur scolarité ont 58 fois plus de chance d’avoir un emploi jusqu’à deux ans après la fin de leurs études, ils ont 50 fois plus de probabilité, entre les 2 à 4 ans après le secondaire, d’avoir un emploi et ces jeunes adultes ont 28 fois plus de probabilité de s’engager dans des études postsecondaires dans les deux ans suivant la fin de leur étude par rapport aux jeunes adultes qui n’ont pas un parent qui s’attend à ce que leur enfant travaille (Papay et Bambara, 2014). Un autre facteur qui affecte la transition vers la vie adulte est la présence de difficultés économiques dans la famille du jeune ayant une déficience intellectuelle. Les difficultés économiques de la famille diminuent les probabilités que l’enfant en situation de handicap (déficience intellectuelle, trouble d’apprentissage et trouble émotionnel) soit aux études ou en emploi après ses études secondaires (Murray *et al.*, 2021).

La transition vers la vie adulte des personnes présentant une déficience intellectuelle peut être une étape très difficile pour les parents. En effet, 56,5% des parents ayant participé à l’étude de Leonard *et al.* (2016) ont mentionné avoir des inquiétudes face à la transition de leur enfant. Ces préoccupations affectent le bien-être et la vie quotidienne des parents (Leonard *et al.*, 2016). Cette étude révèle aussi que le manque d’options disponibles pour leur enfant à la fin de leur scolarité est très stressant pour les parents et leur demande beaucoup de temps (Leonard *et al.*,

2016). Ils doivent s'informer pour connaître les différents services disponibles adaptés à l'âge et aux besoins de leur enfant (Leonard *et al.*, 2016).

L'autodétermination

L'autodétermination est lorsqu'une personne a les dispositions à agir libre d'influence externe indue afin d'exercer du pouvoir et du contrôle sur sa vie. (Wehmeyer, 1992; Deci et Ryan, 1985). L'autodétermination est un élément important à considérer selon les études utilisées dans cette recension des écrits. Effectivement, l'étude de Papay et Bambara (2014) démontre que l'implication des jeunes adultes dans leur processus de transition est bénéfique. En effet, les jeunes qui sont impliqués dans leur transition ont trois fois plus de chance d'avoir suivi un cours d'études post secondaire dans les deux années suivant la fin du secondaire et deux fois plus de chances dans les 2 à 4 ans suivant la fin du secondaire comparé aux jeunes qui n'ont pas été impliqués dans leur transition (Papay et Bambara, 2014). Également, les jeunes qui sont impliqués dans la planification de leur transition sont cinq fois plus susceptibles d'avoir un emploi dans les 2 à 4 ans suivant la fin du secondaire et ils ont trois fois plus de chance de voir des amis chaque semaine dans les deux ans suivant la fin de leur scolarité que les jeunes qui n'ont pas été impliqués (Papay et Bambara, 2014). Les jeunes adultes en situation de handicap doivent avoir plus d'autonomie et de pouvoir décisionnel en même temps d'obtenir du support et de l'aide pour naviguer à travers le système (Pearson *et al.*, 2021). Également, développer une passion permet de travailler sur la motivation intrinsèque, cela est reconnu comme un facilitateur de la transition vers la vie adulte (Bartnikowska *et al.*, 2017).

Cependant, l'implication des jeunes dans leur transition vers la vie adulte n'est pas une pratique généralisée. En effet, seulement 59,5% des 340 participants de l'étude de Leonard *et al.* (2016) ont été impliqués dans la planification de leur propre transition. Sur le plan de la recherche et de l'identification d'un emploi, c'est 48,1% des participants de l'étude qui ont été impliqués dans le processus (Leonard *et al.*, 2016). Également, 21,4% des participants ont eu des décisions à prendre concernant la recherche d'une résidence pour eux-mêmes (Leonard *et al.*, 2016). Selon les témoignages des jeunes adultes qui ont participé à l'étude de Rubio-Jimenez et Kershner

(2021), leur implication dans la prise de décision à la fin de leurs études secondaires était limitée. Ce sont plutôt leurs parents qui ont eu la responsabilité de prendre les décisions (Rubio-Jimenez et Kershner, 2021).

Les pistes d'intervention suggérées

Pour finir, plusieurs pistes d'interventions ou d'améliorations sont abordées dans différents articles. Tout d'abord, l'étude de Pallisera *et al.* (2014) mentionne la nécessité d'agrandir l'offre scolaire offerte aux jeunes présentant une déficience intellectuelle dans tous les domaines pour que l'accès aux études postsecondaires soit plus facile. 20 autres professionnels de cette même étude mentionnent l'importance de la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les différents services locaux pour faciliter leur collaboration (Pallisera *et al.*, 2014). Plusieurs autres professionnels de l'étude de Pallisera *et al.* (2014) abordent le besoin de changement des organisations pour qu'elles soient orientées vers les besoins de la personne présentant une déficience intellectuelle. Selon les parents ayant participés à l'étude de Leonard *et al.* (2016), les trois stratégies les plus aidantes dans la transition de leur enfant sont d'obtenir davantage d'informations sur les ressources financières disponibles, sur les programmes de transition scolaire et d'obtenir du soutien communautaire informel. Papay et Bambara (2014), mentionnent, par ailleurs, que la transition vers la vie adulte devrait être unique à chaque personne et donc qu'aucune recommandation ne peut fonctionner pour tous les jeunes adultes présentant un handicap. Ces auteurs rapportent que ce serait au jeune et à sa famille d'identifier ce qui fonctionnerait le mieux pour lui (Papay et Bambara, 2014).

Discussion

La section discussion permettra de répondre à la question de cet essai : Quels sont les facilitateurs et les obstacles de la transition vers la vie adulte des jeunes présentant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse en raison de l'obtention de leur majorité? Les particularités liées à la Protection de la jeunesse seront donc intégrées aux résultats des articles scientifiques utilisés dans cet essai portant sur la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle.

Facilitateurs

Les jeunes adultes qui ont été placés par les services de protection de l'enfance ont plus de chances d'être sans domicile fixe (Courtney et Dworsky, 2006), d'avoir des problématiques de drogue et d'alcool (Courtney et Dworsky, 2006) et d'être arrêtés (Courtney *et al.*, 2010) que le reste de la population. En revanche, si ces personnes ont une déficience intellectuelle et qu'elles prennent des décisions qui les mettent en danger comme ne pas avoir de domicile fixe, consommer des substances illicites et autres comportements à risque, elles pourraient être protégées par une tutelle au majeur pour leur propre sécurité. Ce serait donc une personne mandatée qui prendrait des décisions sur leur milieu de vie et sur la gestion de leurs finances (Gouvernement du Québec, 2025). Une tutelle au majeur peut aider la personne sans toutefois éliminer ces problèmes. Par exemple, si le budget est géré par un curateur qui s'assure que le loyer est payé à chaque mois, cela peut aider la personne à maintenir son domicile. Une ordonnance d'hébergement et de soins peut également être mise en place pour assurer la protection d'une personne majeure. Celle-ci peut être demandée au tribunal par un établissement de santé et de services sociaux, si la personne refuse catégoriquement l'hébergement ou les soins et qu'elle n'est pas en mesure de consentir seule à ces services (Éducaloi, 2025). Dans ces cas-là, le diagnostic de déficience intellectuelle peut devenir un facteur de protection puisqu'il leur permet d'être protégés par des démarches juridiques. Ces jeunes adultes pourront aussi plus facilement obtenir du soutien pour travailler sur leurs problématiques en ayant un diagnostic de déficience intellectuelle. Ils seront aussi favorisés dans les listes d'attente avec un diagnostic de

déficience intellectuelle combiné avec leurs comportements à risque pour une prise en charge plus rapide.

Un facilitateur à la transition vers la vie adulte des personnes ayant une déficience intellectuelle est d'expérimenter des tâches comme celle de la vie domestique (Barnikowska *et al.*, 2017). Si ces jeunes ont été suivis par la Protection de la jeunesse, ils ont donc eu accès à des intervenants externes ou dans leur milieu de vie. Ces intervenants, comme des parents de familles d'accueil ou des éducateurs spécialisés en centre de réadaptation, ont pu les aider à développer ces habiletés. Il est possible que ces jeunes aient eu plus d'occasions de développer les activités de la vie domestique que les jeunes ayant une déficience intellectuelle qui ne sont pas suivis par la Protection de la jeunesse. Il est possible de penser que des parents qui ont des enfants qui ne sont pas suivis par la protection de la jeunesse et qui ont une déficience intellectuelle pourraient les surprotéger ou vouloir aller plus vite en réalisant toutes les tâches à la place de leur enfant ce qui nierait aux développements de ces habiletés. Dans ces cas, il est possible qu'être suivi par la Protection de la jeunesse pourrait donner l'opportunité à ces jeunes de développer plus rapidement les habiletés essentielles pour vivre de façon autonome grâce au soutien et à la présence d'intervenants.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ainsi que les personnes ayant été placées par la Protection de la jeunesse ont de la difficulté à trouver un emploi (Murray *et al.*, 2021; Courtney et Dworsky, 2006; Courtney *et al.*, 2010). Cependant, malgré ce défi, il existe des programmes et des organismes, comme ÉquiTravail au Québec, qui aident les personnes ayant un handicap à trouver et à maintenir un emploi adapté à leurs capacités et à leurs défis (ÉquiTravail, 2017). ÉquiTravail offre un accompagnement personnalisé offert par des intervenants pour faciliter l'apprentissage, l'adaptation et le maintien en emploi (ÉquiTravail, 2017). Les programmes de la TEVA et le programme qualification jeunesse (PQJ) peuvent également aider dans la recherche et l'adaptation à l'emploi.

Programmes déjà implantés

Au Québec, il existe deux programmes de transition vers la vie adulte pour la population touchée dans cet essai soit la TEVA entre autres pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle et le programme qualification jeunesse (PQJ) pour les jeunes qui sont suivi ou ont été suivi par la Protection de la jeunesse. Ces deux programmes ont comme objectif commun d'inclure la personne dans son processus de transition. Cela est reconnu comme étant bénéfique pour les jeunes présentant une déficience intellectuelle (Mogensen *et al.*, 2023; Pallisera *et al.*, 2014; Papay et Bambara, 2014; Pearson *et al.*, 2021; Leonard *et al.*, 2016). C'est donc un aspect très positif de ces deux programmes qui pourraient fonctionner en complémentarité pour soutenir, guider et outiller le jeune adulte dans sa transition. En effet, une collaboration entre les différents programmes et organisations est reconnue comme étant un facilitateur à la transition (Mogensen *et al.*, 2023). Les jeunes auraient donc tout à gagner de pouvoir bénéficier de ces deux programmes si cela est fait en collaboration. De plus, les rencontres scolaires présentes dans le programme de la TEVA permettent de réduire les difficultés de la transition et sont considérées comme étant utiles (Leonard *et al.*, 2016). La TEVA permet de diminuer les difficultés vécues lors de la transition vers l'âge adulte (Bourdon *et al.*, 2021). Ce programme devient donc un facilitateur important de la transition. Ces deux programmes s'adaptent au projet de vie ainsi qu'aux capacités et difficultés adaptatives de chaque personne. Ces deux programmes commencent avant le début de la transition officielle et durent pendant plusieurs années si nécessaire (Gouvernement du Québec, 2022; Ministère de l'Éducation, 2023).

Obstacles

Quelques études utilisées dans cette recension des écrits rapportent que la présence, l'implication et le désir des parents facilitent grandement la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle comme pour l'obtention d'un emploi ou pour la poursuite des études (Bourdon *et al.*, 2021; Jevne *et al.*, 2022; Papay et Bambara, 2014). Malheureusement, les jeunes qui quittent la Protection de la jeunesse, étant donné l'obtention de leur majorité, ne peuvent compter sur leurs parents pour être présents et impliqués dans leur transition. Effectivement, ces parents se sont fait retirer la garde de leur enfant puisque le

développement ou la sécurité de leur enfant était compromis (Gouvernement du Québec, 2023). L'absence de la présence et du soutien parental est un obstacle important pour cette population qui est déjà confronté à de nombreuses difficultés dans leur transition par rapport au reste de la population. La transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle est habituellement plus longue que pour le reste de la population (Salt *et al.*, 2019). Généralement, ces jeunes vont rester chez leurs parents plus longtemps pour avoir le temps d'acquérir les habiletés de la vie quotidienne et domestique nécessaires à l'autonomie résidentielle. Cependant, les jeunes adultes quittant la Protection de la jeunesse ne peuvent pas compter sur leurs parents pour leur offrir un milieu de vie et des opportunités de développer leurs habiletés. À 18 ans, ces jeunes ne sont plus pris en charge par le système de protection de l'enfance, mais ils n'ont généralement pas encore toutes les habiletés nécessaires pour vivre de manière autonome. Certains ne réussiront jamais à développer les compétences nécessaires pour vivre seules.

En revanche, ayant une déficience intellectuelle, ils peuvent bénéficier des services gouvernementaux et communautaires. Cependant, il existe déjà des difficultés de communication entre les différents professionnels et un manque d'information sur les différentes organisations (Pallisera *et al.*, 2014) à l'intérieur des services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il est donc possible que ces difficultés soient autant, sinon plus présentes entre les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle et la Protection de la jeunesse, considérant que ce sont des organisations qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble étant donné leurs mandats distincts. Le manque de communication, de connaissance des services et de coordination peut apporter un manque de préparation de la transition, une mauvaise évaluation des besoins de la personne et une mauvaise orientation de celle-ci. Le jeune adulte pourrait se retrouver dans un milieu qui ne répond pas adéquatement à ses besoins à cause de ces enjeux.

Les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle ont des inquiétudes de quitter le domicile familial relié au développement d'habileté à la préparation de nourriture (Jevne *et al.*, 2022), la réalisation de tâches ménagères (Jevne *et al.*, 2022) et à la gestion de leurs finances (Bourdon *et al.*, 2021). Ayant une déficience intellectuelle, ils ont besoin de plus de temps et de

support pour développer ces habiletés. Le développement des habiletés nécessaires pour vivre de manière autonome est difficile à développer pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle et pour les personnes suivies par la Protection de la jeunesse en considérant les nombreuses épreuves vécues. Il est possible de penser qu'elles sont d'autant plus difficiles à développer pour les jeunes adultes qui font partie de ces deux populations. Cela peut rendre la transition beaucoup plus difficile et longue.

Également, la poursuite des études vers une qualification professionnelle ou vers un diplôme d'études secondaires ralentit l'autonomie résidentielle des jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (Bourdon *et al.*, 2021). De plus, les jeunes ayant été placés dans des services de protection de l'enfance jusqu'à leur majorité ont un plus faible taux de diplomation d'études secondaires que le reste de la population (Courtney et Dworsky, 2006). Donc, les jeunes qui ont une déficience intellectuelle restent chez leurs parents plus longtemps pour compléter leur scolarité alors que les jeunes qui sont placés par la Protection de la jeunesse quittent les bancs d'école avant d'obtenir leur diplôme. Ces deux constats apportent des questionnements par rapport aux jeunes qui font partie de ces deux populations puisque ces jeunes n'ont pas l'occasion de rester chez leurs parents pour finir leur scolarité et n'ont pas non plus les mêmes capacités académiques que le reste de la population. Il est donc possible de penser que leur taux de diplomation d'études secondaires pourrait être plus faible que celui des jeunes placés par la Protection de la jeunesse, mais qui n'ont pas de limitation intellectuelle.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ont des emplois instables et moins bien rémunérés (Bourdon *et al.*, 2021) et ils ont aussi de la difficulté à avoir un emploi (Murray *et al.*, 2021). Les personnes qui ont été placées dans des services de protection de l'enfance sont moins susceptibles d'avoir un emploi, ont un taux de chômage plus élevé et ont des salaires plus bas que le reste de la population (Courtney et Dworsky, 2006; Courtney *et al.*, 2010). Ces recherches ont des conclusions similaires et donc pour une population qui présente une déficience intellectuelle et qui a été placée par la Protection de la jeunesse, il est possible de supposer que les chances que

ces personnes aient un emploi et que celui-ci soit bien rémunéré sont probablement plus faibles que pour le reste de la population.

Les jeunes adultes visés par cet essai se retrouvent à terminer leur scolarité dans les mêmes années qu'ils quittent les services de la Protection de la jeunesse. Ils se retrouvent, malheureusement, à perdre plusieurs intervenants significatifs pour eux au même moment. La fin de la scolarité vient avec la perte de la structure et du support de l'école (Mogensen *et al.*, 2023). Les constats sont probablement les mêmes à la fin de leur suivi à la Protection de la jeunesse. Ces jeunes se retrouvent sans cadre ni aide qui provenaient des intervenants ou de leur famille d'accueil. Les jeunes se sentent perdus lorsqu'ils terminent leur scolarité (Mogensen *et al.*, 2023). Le constat est probablement similaire pour un jeune qui termine son suivi avec la Protection de la jeunesse dû à sa majorité. De plus, ces nombreux changements importants viennent déstabiliser la personne à plusieurs niveaux. Cela peut mener les jeunes adultes à se décourager et abandonner certaines ou plusieurs parties de leur transition vers la vie adulte puisqu'ils se retrouvent en déséquilibre avec des défis trop importants par rapport à leurs capacités adaptatives.

Également, ces jeunes adultes peuvent avoir de la difficulté à gérer toute cette nouvelle liberté qu'ils viennent d'acquérir. La liberté et l'absence de cadre pourraient avoir des effets négatifs. Les jeunes adultes peuvent alors développer des comportements à risque comme la consommation de drogue pour les aider à gérer leurs émotions et les nombreux changements. La personne ayant une déficience intellectuelle peut généralement prolonger cette transition en restant plus longtemps chez ses parents. Cela permet d'avoir un seul changement à la fois. Ce n'est malheureusement pas le cas des jeunes qui ont une déficience intellectuelle et qui quittent la protection de la jeunesse dû à l'obtention de leur majorité, qui ne peut compter sur le support de leurs parents. De plus, ces jeunes adultes ont, malheureusement, peu d'aide pendant et après leurs études pour les supporter et les outiller (Pallisera *et al.*, 2014). Il y a aussi un manque de continuité des services entre l'école et les services aux adultes (Pallisera *et al.*, 2014). L'ensemble de ces éléments peuvent rendre la transition vers la vie adulte beaucoup plus difficile pour cette population.

Impact pour la psychoéducation

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ainsi que les personnes qui ont été suivies par la Protection de la jeunesse sont deux clientèles des psychoéducateurs et des psychoéducatrices. Les personnes qui combinent ces deux caractéristiques ont des enjeux particuliers et complexes. Le psychoéducateur peut être amené à évaluer ces jeunes adultes pour bien comprendre leurs capacités et difficultés adaptatives. En connaissant davantage les organismes et programmes disponibles pour cette clientèle comme ÉquiTravail, le Curateur public, la TEVA et PQJ, le psychoéducateur sera en mesure de mieux planifier et organiser son intervention. Il sera aussi en mesure de recommander les bons services adaptés à la personne. Une meilleure compréhension de cette transition particulière permettra au psychoéducateur d'analyser différemment les comportements de la personne pour mieux les comprendre. De plus, les nombreux changements vécus dans la transition vers la vie adulte des jeunes présentant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse demandent d'avoir de très bonnes capacités adaptatives. Le psychoéducateur devient donc le professionnel idéal pour accompagner les jeunes adultes en amont et pendant leur transition afin de développer leurs capacités adaptatives.

Les difficultés de communication entre les différents professionnels et organisations sont importantes à connaître par le psychoéducateur puisque celui-ci peut prendre le rôle d'intervenant pivot pour la personne. Le psychoéducateur peut alors faire le pont entre les différents milieux et organismes que côtoie la personne. Il peut aussi organiser des plans spécialisés individualisés interministériels (PSII) avec l'ensemble des professionnels (intervenants scolaires, des intervenants dans des organismes communautaires, des médecins, des intervenants du centre de réadaptation, les parents, l'usager, etc.) pour assurer une bonne coordination des démarches et des compétences qui doivent être acquises en prévision ou pendant la transition vers la vie adulte. Cette rencontre et le plan d'intervention qui en découle permettent de s'assurer que tous les intervenants connaissent bien leurs rôles et mandats dans la transition du jeune adulte.

Limites

Les limites de cet essai sont, entre autres, que la recherche documentaire n'a pas pu être réalisée sur l'ensemble des éléments de la question de l'essai dû au manque d'articles scientifiques sur le sujet. En effet, la recherche a été effectuée sur la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle. La présence de la Protection de la jeunesse dans le parcours de ces jeunes adultes n'est donc pas été considéré dans les articles utilisés. Cela ne permet pas de faire un tour de la littérature scientifique sur le sujet précis de cet essai. Les conclusions devront donc être confirmées ou infirmées par des recherches scientifiques sur cette thématique. Une autre limite est le nombre d'articles scientifiques utilisés dans cet essai de type recension des écrits. Avec seulement 12 articles scientifiques, il est difficile de dire que l'ensemble de la littérature sur le sujet a été exploré. De plus, de ces articles, seulement deux études ont été réalisées au Québec. Il est donc possible que certains résultats aient été différents si l'ensemble des études avaient été menées au Québec, en considérant notre culture particulière, nos programmes déjà existants, les services offerts au public et les organismes communautaires présents.

Par ailleurs, presque l'ensemble des études utilisées dans cet essai sont des études de type qualitatives. Pour la majorité, elles ont de petits échantillons ce qui limite la diversité d'expériences des participants des études. Par ailleurs, certaines études utilisées n'avaient pas un échantillon composé strictement de personnes ayant une déficience intellectuelle. Des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et des difficultés d'apprentissage faisaient partie de la population de certaines études utilisées. Cela peut avoir un impact sur les résultats puisque ces personnes ont des forces et des défis différents des personnes présentant une déficience intellectuelle. En conclusion, de futures recherches sur la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse en raison de l'atteinte de leur majorité seraient nécessaires pour obtenir un portrait plus précis de cette population. Des recherches sur les facilitateurs et les obstacles de cette transition pourraient permettre d'identifier les actions qui aideraient la transition vers la vie adulte des personnes ayant une déficience intellectuelle et quittant la protection de la jeunesse. Cela pourrait avoir un impact positif sur les

organisations gouvernementales et communautaires qui travaillent auprès de cette clientèle pour éventuellement améliorer directement la transition vers la vie adulte des personnes ayant une déficience intellectuelle et quittant la protection de la jeunesse.

Conclusion

Cette recension des écrits a permis de comprendre les enjeux vécus par les personnes ayant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse à la suite de l'obtention de leur majorité pendant l'importante période de transition vers leur vie d'adulte. Cette recension présente plusieurs limites, il faut donc analyser les constats de cet essai avec prudence.

Plusieurs programmes déjà existants au Québec pour ces deux populations sont ressortis comme étant des facilitateurs importants à la transition vers la vie adulte de ces personnes. Plusieurs obstacles ont aussi été identifiés, et ce, malgré les programmes existants. Des enjeux liés à la scolarité, à l'emploi, à la vie résidentielle autonome et des difficultés de communication entre les organisations ressortent comme étant des éléments plus difficiles pour cette population. L'apport du psychoéducateur dans ce contexte est important pour s'assurer que la personne se développe à son plein potentiel. En effet, le psychoéducateur peut aider les jeunes adultes à utiliser ses capacités adaptatives au maximum et à travailler sur ses difficultés d'adaptation. Des recherches spécifiques sur la transition vers la vie adulte des jeunes ayant une déficience intellectuelle et quittant la Protection de la jeunesse seront pertinentes pour obtenir un portrait plus précis de cette population.

Références

- American Association on Intellectual and Developmental Disabilities. (2025). Defining criteria for intellectual disability. Récupéré le 13 février à <https://www.aaid.org/intellectual-disability/definition>
- Anetil, T., McCubbin, L., O'Brien, K., Pecora, P. et Anderson-Harumi, C. (2007). Predictors of adult quality of life for foster care alumni with physical and/or psychiatric disabilities. *Child abuse & neglect*. 31(10), 1087-1100.
- Atutxa, G. Y., Martinez-Rueda, N. et Lasa, J. G. (2021). Analysis of the implementation level of best practices to facilitate the transition of young people with intellectual disabilities from childhood to adulthood in the Basque Country. *British Journal of Learning Disabilities*, 49(1), 72-79. <https://doi.org/10.1111/bld.12330>
- Bartnikowska, U., Cwirynkalo, K. et Borowska-Beszta, B. (2017). A pattern of transition to adulthood indicated in plans for the future of males with intellectual disabilities: Secondary qualitative data analysis. *International Journal of Psycho-Educational Sciences*, 6(1), 51-66
- Bourdon, S., Baril, D., Desroches, I. et Lessard, A. (2021). Les défis de la transition à la vie adulte de jeunes en situation de handicap. *Revue Jeunes et Société*, 6(1), 3-26. <https://doi.org/10.7202/1087097ar>
- Courtney, M. et Dworsky, A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and family social work*. 11(3), 209-219.
- Courtney, M. E., Dworsky, A., Lee, J. S. et Raap, M. (2010). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at ages 23 and 24*. <https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/Midwest-Eval-Outcomes-at-Age-23-and-24.pdf>
- Deci, E. L., et Ryan, R. M. (1985). Intrinsic Motivation and Self-Determination in Human Behavior. New York: Plenum Press.
- Déry, M., Pauzé, R. et Sylvestre, A. (2005). Intensité des services des centres jeunesse et prévention de la déficience intellectuelle chez de jeunes enfants victimes de négligence. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 18-22.
- Dion, J., Paquette, G., Tremblay, K-N., Collin-Vézina, D. et Chabot, M. (2018). Child maltreatment among children with intellectual disability in the Canadian incidence study. *American journal on intellectual; and developmental disabilities*, 123(2), 176-188.

Éducaloi. (2025). Les soins forcés. Récupéré le 22 avril 2025 à
<https://educaloi.qc.ca/capsules/les-soins-forces/>

ÉquiTravail. (2017). Aide à l'emploi. Récupéré le 8 février 2025 à
<https://equitravail.com/services-aux-participants/aide-a-emploi>

Gouvernement du Québec. (2022). Programme qualification des jeunes. Récupéré le 24 janvier 2025 à <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/programme-de-qualification-des-jeunes>

Gouvernement du Québec. (2023). Loi sur la protection de la jeunesse. Récupéré le 14 janvier 2024 à <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>

Gouvernement du Québec. (2024). Loi sur les services de santé et les services sociaux. Récupéré le 2 février 2025 à <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-4.2>

Gouvernement du Québec. (2025). À propos de la tutelle au majeur. Récupéré le 8 février 2025 à <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/protection-legale/tutelle-au-majeur/a-propos>

Jevne, K. W., Kollstad , M. et Dolva, A-S. (2022). The perspective of emerging adults with Down syndrome - On quality of life and well-being. *Journal of Intellectual Disabilities*, 26(4), 839–852.

Julien-Gauthier, F., Ruel, J. et Jourdan-Ionescu, C. (2021). La carte routière : programme de transition vers la vie adulte. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 31(spécial), 16-35. <https://doi.org/10.7202/1085491ar>

Lapin, J., Beal, S., Adams, R., Ehrhardt, J., Pedapati, E. et Froehlich, T. (2022). Child protective custody placement for children with developmental disorders. *Journal of developmental and behavioral pediatrics*, 43, 418-426.

Leonard, H., Foley, K. R., Pikora, T., Bourke, J., Wong, K., McPherson, L., Lennox, N. et Downs, J. (2016). Transition to adulthood for young people with intellectual disability: the experiences of their families. *European child & adolescent psychiatry*, 25(12), 1369-1381. <https://doi.org/10.1007/s00787-016-0853-2>

Maulik, P., Mascarenhas, M., Mathers, C., Dua, T. et Saxena S. (2011). Prevalence of intellectual disability: A meta-analysis of population-based studies. *Research in Developmental Disabilities*, 32, 419-436.

Ministère de l'Éducation. (2023). La TEVA : le jeune au cœur de sa démarche. Récupéré le 8 février 2025 à
https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/TEVA-demarche.pdf

Mogensen, L. L., Drake, G., McDonald, J. et Sharp, N. (2023). Young people with intellectual disability speak out about life after school: “I want to do more in life than just...be a disability person”. *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, 49(2), 121-133. <https://doi.org/10.3109/13668250.2023.2245276>

Murray, C., Kosty, D., Doren, B., Gau, J. M. et Seeley, J. R. (2021). Patterns of early adult work and postsecondary participation among individuals with high-incidence disabilities: A longitudinal person-centered analysis. *Developmental Psychology*, 57(4), 584-596. <https://doi.org/10.1037/dev0001163>

Office québécois de la langue française. (2021). Déficience intellectuelle. Récupéré le 14 janvier 2024 à <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8409543/deficience-intellectuelle>

Pallisera, M., Vilà, M., et Fullana, J. (2014). Transition to adulthood for young people with intellectual disability: Exploring transition partnerships from the point of view of professionals in school and post school services. *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, 39(4), 333-341. <http://dx.doi.org/10.3109/13668250.2014.938032>

Papay, C. K., et Bambara, L. M. (2014). Best Practices in Transition to Adult Life for Youth With Intellectual Disabilities. *Career Development and Transition for Exceptional Individuals*, 37(3), 136-148. <https://doi.org/10.1177/2165143413486693>

Pearson, C., Watson, N., Gangneux, J., et Norberg, I. (2021). Transition to where and to what? Exploring the experiences of transitions to adulthood for young disabled people. *Journal of Youth Studies*, 24(10), 1291-1307. <https://doi.org/10.1080/13676261.2020.1820972>

Pull, C., Boyer, P., Pull, M., CROCQ, M., et Guelfi, J. (2015). *Dsm-5 - manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Elsevier - Health Sciences Division.

Rubio-Jimenez, A. L. et Kershner, R. (2021). Transition to independent living: Signs of self-determination in the discussions of Mexican students with intellectual disability. *British Journal of Learning Disabilities*, 49(3), 352-364. <https://doi.org/10.1111/bld.12398>

Salt, E., Melville, C. et Jahoda, A. (2019). Transitioning to adulthood with a mild intellectual disability - Young people's experiences, expectations and aspirations. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 32(4), 901-912.

Schmidt, J., Cunningham, M., Daltin, L., Powers, L., Geenen, S., et Orozco, C. (2013). Assessing restrictiveness: A closer look at the foster care placements and perceptions of youth with and without disabilities aging out of care. *Journal of public child welfare*. 7(5), 586–609.

- Simmel, C., Merrit, D., Kim, S. et Mi-Sung Kim, H. (2016). Developmental disabilities in children involved with child welfare: Correlates of referrals for service provision. *Journal of public child welfare*, 10(2), 197-214.
- Slayter, E. M. (2016). Foster care outcomes for children with intellectual disability. *Intellectual and developmental disabilities*, 54(5), 299-315.
- Wehmeyer, M. L. (1992). Self-determination and the education of students with mental retardation. *Education & Training in Mental Retardation*, 27(4), 302–314.

Appendice A

Tableau 1

Résumé des résultats des articles utilisés dans cet essai

Références	Méthodologie	Échantillons	Objectifs	Résultats
(Bourdon <i>et al.</i> , 2021)	Recherche qualitative, entrevues semi-structurées	32 jeunes de 17 à 26 ans qui ont participé à la démarche de la TEVA	L'objectif de cette recherche est de comprendre les jeunes qui ont utilisé la démarche TEVA dans leur transition vers la vie adulte et les dimensions de ce passage.	La grande majorité des adultes vivent chez leurs parents et ne ressentent pas le besoin de quitter le domicile familial. La poursuite des études, l'aspect financier et le manque d'habileté de vie autonome sont des raisons du maintien chez leurs parents.
(Salt <i>et al.</i> , 2019)	Recherche qualitative, entrevues semi-structurées	Huit jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle moyenne	Cette recherche vise à explorer les dimensions émotionnelles et sociocognitives de la transition vers la vie adulte selon la vision et l'expérience des jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle moyenne.	Les jeunes adultes identifient que la gestion des finances est difficile et qu'ils préfèrent éviter les responsabilités liées à la vie domestique. Certains participants aiment que leurs parents prennent plusieurs décisions pour eux alors que d'autres ont l'impression que leurs parents essayent de contrôler leur vie.
(Jevne <i>et al.</i> , 2022).	Recherche qualitative, entrevues individuelles	Huit jeunes adultes de 22 ans ayant une trisomie 21	Cette étude explore la qualité de vie et le bien-être des jeunes adultes ayant une trisomie 21.	L'emploi de ces jeunes adultes est important pour eux. Pour être bien dans ce milieu, ils doivent se sentir utiles, supportés, compétents et que l'emploi répondent à leurs intérêts. Les parents offrent un soutien important surtout lorsqu'ils vivent encore ensemble.

(Mogensen <i>et al.</i> , 2023)	Recherche qualitative, questionnaires, entrevues semi-structurées et groupes focus	27 jeunes adultes de 19 à 33 ans qui ont une déficience intellectuelle légère ou moyenne	Cette étude explore comment les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle expérimentent leur transition entre l'école et la vie d'adulte.	Peu de participants ont pu avoir du contrôle sur la planification des objectifs et services à la fin de leur scolarité, ainsi que l'opportunité d'avoir des expériences de travail organisé par le milieu scolaire. Les jeunes adultes ont vécu plusieurs défis avec la fin de leurs études, dont le sentiment de se sentir perdus et de perdre plusieurs amitiés.
(Pallisera <i>et al.</i> , 2014)	Recherche qualitative, entrevues individuelles et de groupes semi-structurées	45 intervenants de jeunes en transition entre l'école et la vie adulte et ayant une déficience intellectuelle	L'objectif de cette recherche est d'analyser, de la perspective des intervenants, la collaboration entre les différents services qui supportent les jeunes adultes qui ont une déficience intellectuelle dans leur transition vers la vie adulte.	Le manque de continuité, de coordination et de procédures entre l'école et les services à l'adulte nuisent à la transition de ces jeunes. Les intervenants de l'étude recommandent la réalisation d'études plus longues pour cette population dans un objectif de socialisation et d'inclusion au travail.
(Julien-Gauthier <i>et al.</i> , 2021)	Recherche qualitative, groupes de discussion, entrevues individuelles et analyse de documents	17 jeunes présentant une déficience intellectuelle ainsi que neuf éducateurs spécialisés	Cette étude a comme objectif de documenter l'implantation et l'appréciation du programme <i>Carte routière</i> selon le point de vue d'éducateurs spécialisés, de jeunes participants et de parents.	L'autodétermination est un aspect incontournable de la transition vers la vie adulte selon les participants de la recherche. Le programme devrait se poursuivre après la fin de la scolarité et impliquer l'ensemble des professionnels qui offrent du soutien à ces jeunes.

(Leonard <i>et al.</i> , 2016)	Étude mixte, questionnaires répondus par les parents	340 parents de jeunes ayant une déficience intellectuelle entre 15 et 29 ans	L'objectif de cette étude est de mieux comprendre les impacts de la planification de la vie adulte et de comprendre l'engagement des parents et des jeunes dans cette transition.	La majorité des parents (87%) ont été impliqués dans la prise de décisions concernant la transition vers la vie adulte de leur enfant. Ce pourcentage diminue (59,5%) pour l'implication des jeunes dans la prise de décisions. Plus de la moitié des parents ont mentionné avoir des inquiétudes par rapport à la vie quotidienne et au bien-être de leur enfant face à cette transition.
(Papay et Bambara, 2014)	Étude longitudinale, entrevues individuelles et différents questionnaires	490 jeunes en situation de handicap de 13 à 16 ans suivis sur une période de 10 ans.	Cette étude vise à analyser les données d'une étude longitudinale sur la transition vers la vie adulte des personnes en situation de handicap pour identifier si les meilleures pratiques peuvent prédire les résultats de la transition.	Ces éléments sont des prédicteurs à avoir un emploi : l'éducation postsecondaire et l'inclusion sociale. L'implication de la famille dans la transition vers la vie adulte a un impact important sur le déroulement et la finalité de la transition, et ce, dans plusieurs sphères différentes. Avoir des expériences de travail est un prédicteur d'une meilleure transition.
(Pearson <i>et al.</i> , 2021)	Recherche qualitative, entrevues individuelles	37 jeunes adultes en situation de handicap et leurs parents	L'objectif de cet article est d'explorer la transition vers la vie adulte des personnes en situation de handicap qui utilisent un fonds qui favorise l'autonomie et la responsabilité individuelle.	L'objectif de la transition vers la vie adulte est que les personnes en situation de handicap soient des citoyens actifs de la société. Le manque de services et de planification de la transition a un impact considérable sur cette population.

(Bartnikowska et al., 2017)	Recherche qualitative, entrevues individuelles et analyse de données secondaires (trois études différentes)	46 hommes ayant une déficience intellectuelle moyenne de 18 à 21 ans	L'objectif de cette recherche est d'identifier s'il existe des schémas de transition vers la vie adulte pour les hommes ayant une déficience intellectuelle moyenne.	Ces éléments sont des facilitateurs à la transition : les capacités et habiletés de la personne, avoir de l'expérience de travail, des plans et ambitions réalistes, la motivation intrinsèque et avoir des modèles de force masculine. Des capacités physiques ou intellectuelles limitées, le manque d'opportunité dans la région et le manque de planification d'aide à l'emploi sont des obstacles à la transition vers la vie adulte selon cette étude.
(Rubio-Jimenez et Kershner, 2021)	Recherche qualitative, groupes de discussion et observations	Six jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle de 19 à 25 ans	Cette étude a comme objectif d'explorer l'autodétermination de jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle sur le plan personnel, social et scolaire.	La recherche fait ressortir la participation limitée de ces jeunes adultes dans la prise de décisions concernant leur propre scolarité à la fin de leurs études secondaires. Le développement de l'autonomie a un impact positif sur leur identité.
(Murray et al., 2021)	Recherche qualitative, entrevues individuelles	459 jeunes ayant une déficience intellectuelle de 13 à 16 ans	Cette étude vise à explorer les schémas d'engagement liés à l'emploi et aux études postsecondaires ainsi que les précurseurs de ces schémas.	Cette étude fait ressortir qu'avoir un emploi ou poursuivre ses études à la fin du secondaire augmente les probabilités d'être actif dans la société dans les années suivantes. Des attentes plus importantes des parents sont associées avec de plus grandes probabilités d'être un citoyen actif.